



Sommaire

- 1 > Du 13 au 20 octobre sanctionnez les fossoyeurs de l'enseignement professionnel et technologique !
- 2 > Merci à tous
> De l'effet néfaste des fausses améliorations en matière de discipline : les établissements scolaires, nouvelles zones de non droit !
- 3 > On en regretterait presque un bon "Casse-toi pauvre con" !
- 4 > Lycée des métiers et ouvertures diverses : le miroir aux alouettes pour dissimuler le désengagement de l'Etat au profit des régions dans la voie professionnelle
- 5 > Le mensonge de l'accompagnement personnalisé
> Crise de l'Ecole républicaine les Français approuvent massivement le SNALC En direct des CPC :
- 6 > CPC n°16 - Services administratifs et financiers
- 7 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

Du 13 au 20 octobre sanctionnez les fossoyeurs de l'enseignement professionnel et technologique !

Le SNALC a toujours considéré que l'enseignement professionnel et technologique constitue des voies de promotion essentielles dans notre système scolaire : persuadé que la réussite de tous nécessite, non un moule unique comme au collège, mais des parcours diversifiés qui répondent à la diversité des capacités et des appétences rencontrées chez les élèves, le SNALC a toujours défendu ces formations, instrument indispensable à l'Ecole de la République.

C'est la raison pour laquelle le SNALC a toujours pris une part très active dans toutes les instances qui décident de l'avenir de ce secteur : nous avons ainsi toujours été très présents dans les CCP et avons participé aux négociations sur le bac pro en 3 ans ou la filière STI2D, tentant, bien souvent seuls à le faire, d'y éviter le pire...

Depuis les dernières élections de 2008, l'enseignement professionnel et technologique a en effet connu deux bouleversements sans précédent qui menacent désormais son existence même : un bac pro en 3 ans qui a abouti à la disparition de 15000 postes en lycée professionnel et la mise en place de la filière STI2D qui contraint de très nombreux collègues à se reconvertir dans l'urgence pour enseigner en collège des disciplines pour lesquels ils n'ont pas été recrutés... Ces deux réformes calamiteuses, contre lesquelles le SNALC n'a jamais cessé de se mobiliser, sont bien sûr le prélude à un avenir encore plus sombre, qui, avec la réforme annoncée de la filière STG, vise la disparition pure et simple de l'enseignement technologique qui était l'une des spécificités scolaires de la France en Europe...

Comment expliquer un tel désastre ? C'est simple : parce que nos adversaires syndicaux vous ont trahi ! En effet, le SGEN-CFDT et le SE-UNSA sont les principaux promoteurs idéologiques de ces réformes qu'ils ont activement soutenues, comme d'ailleurs toutes les réformes scolaires des différents ministres de M. Sarkozy... Le SNUEP, le SNES et la CGT, en pratiquant la politique de la chaise vide, ont finalement laissé faire ces réformes. **Quant à FO, c'est le comble de l'hypocrisie : le SNFOLC, après avoir hurlé contre la réforme du bac pro tout en refusant de participer aux négociations, n'a pas hésité à intégrer le SNETAA qui était le principal soutien de cette réforme auprès du Ministère...** On reste confondu devant une telle incohérence qui dénote bien le mépris que les trotskystes qui dirigent la FNEC-FO manifestent à l'égard de tous les professeurs de l'enseignement professionnel et technologique, à commencer par leurs propres militants !

Alors, quand vous cliquerez pour voter du 13 au 20 octobre prochain, ne vous trompez pas : **votez pour les listes présentées par le SNALC et l'Union pour l'Ecole Républicaine, les seuls vrais défenseurs de l'enseignement professionnel et technologique !**

François PORTZER
Président national du SNALC (CSEN-FGAF)

Merci à tous

Nous tenons à remercier très profondément et sincèrement toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont répondu à nos appels répétés et insistants, voire angoissés, et qui – jusqu'au dernier moment – nous ont adressé leur déclaration de candidature, tant pour les Comités Techniques que pour les Commissions Paritaires locales et nationales et autres instances représentatives. Toutes n'ont pas ou n'ont pu être retenues, mais elles nous ont permis non seulement de présenter des listes mais aussi de les équilibrer et de les diversifier géographiquement, entre disciplines et entre les métiers exercés, ce qui est un exercice pour le moins délicat.

*L'ensemble des délégués de listes locales et nationales
pour le SNALC et l'Union pour l'École Républicaine*

De l'effet néfaste des fausses améliorations en matière de discipline : les établissements scolaires, nouvelles zones de non droit !



L'excellente analyse de Frédéric Eleuche sur ce sujet (lettre n°20) mettait clairement en évidence le recul que constituent les nouvelles dispositions en matière de discipline. **Résultat flagrant de ce recul : l'impossibilité de protéger les victimes et la création de ghettos au sein des établissements scolaires.**

La preuve illustrée par un cas tristement concret: un gentil élève discret et timide est agressé et blessé par un de ses camarades de classe. Le chef d'établissement prend la seule mesure dont il dispose : exclusion temporaire de l'agresseur. Il ne peut toutefois pas convoquer de conseil de discipline. Quant aux mesures de "remédiation", elles sont illusoire, surtout pour un élève de moins de 16 ans. Le résultat : l'élè-

ve victime cherche à quitter l'établissement scolaire public laïc. Et bien qu'issu d'une famille modeste, il poursuivra selon toute vraisemblance sa scolarité dans un établissement privé. Sa "faute" : ne pas avoir "su" s'intégrer à une classe où les "caïds" entendent faire régner leur loi. Sa "chance" : avoir un papa (seul) attentif et réactif qui mesure la paralysie forcée des enseignants et du chef d'établissement et va l'extraire de ce milieu délétère.

En définitive, ce sont les autres "enfants sages" contraints au silence et bien sûr tous les adultes, à commencer par les enseignants, désarmés de fait, qui sont les victimes de ces mesures ineptes.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
*Secrétaire nationale
à l'enseignement professionnel et technologique*

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

On en regretterait presque un bon "Casse-toi pauvre con" !

Chacun se souvient de cette formule des plus explicites. Mais comme cela nous a été si bien confirmé le mardi 27 septembre, les fonctionnaires ont un statut qui les protège. De fait, l'administration n'a pas d'autre solution que d'utiliser des méthodes de gangsters quand elle souhaite déloger ses parias. La réforme du lycée, notamment dans la filière technologique avec le nouveau programme des STI2D, a engendré un volume important d'enseignants devenus persona non grata dans nos établissements.



Je suis volontaire pour (1) :

- enseigner la technologie en collège et je m'engage à participer au mouvement intra-académique 2011 dans cette discipline. J'ai pris note que je bénéficie d'une bonification de 500 points sur les vœux " commune " correspondant à celle de ma résidence administrative ou privée et aux communes limitrophes
- une reconversion ou une adaptation en mathématiques. Je transmets un dossier aux IA-IPR de la discipline avec copie à madame la directrice

des ressources humaines

- enseigner en lycée professionnel dans la discipline suivante : (2)

Je transmets un dossier aux IEN de la discipline avec copie à madame la directrice des ressources humaines

- enseigner en GRETA
- être affecté à titre définitif sur zone de remplacement pour effectuer des remplacements en STI ou en technologie. Je m'engage à participer au mouvement intra-académique 2011. J'ai pris note que je conserve mon établissement de rattachement administratif actuel
- exercer des fonctions de personnel de direction. Secteur géographique souhaité :
- exercer d'autres fonctions (2)
- un autre projet : (2)

Suppressions de postes

Les règles de priorité les concernant sont connues de tous, mais il convient d'être particulièrement vigilant sur l'élaboration du Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (TRMD) pour s'assurer du bien-fondé de la carte scolaire proposée au Conseil d'administration. Dans l'obligation de rendre des postes, les chefs d'établissements ont quelques prédispositions à jouer aux chaises musicales pour définir une cible. Un flou existe toujours sur les effectifs, des tractations peuvent être menées, et le volume horaire dédié aux AP (Accompagnement Personnalisé), PPE (Projet Personnel de l'Elève) et autres gadgets pédagogiques peut ainsi sauver les collègues les plus méritants à leurs yeux (sic).

Un point sur les compléments de services

En ces périodes de vaches maigres, les DHG (Dotations Horaires Globales) ne permettent plus la moindre incartade. Nombre de nos collègues titulaires d'un poste fixe sont amenés à compléter leur service dans un autre établissement. L'article 3 du décret de 1950 prévoit que " Les professeurs qui n'ont pas leur maximum de service dans l'enseignement de leur spécialité et qui ne peuvent pas le compléter dans un autre établissement public de la même ville, peuvent être tenus, si les besoins du service l'exigent, de participer à un enseignement différent. Toutefois, les heures disponibles doivent, autant qu'il est possible, être utilisées de la manière la plus conforme à leurs compétences et à leurs goûts ". Autant dire qu'il sera très difficile de défendre les abus dans un tribunal administratif. Il est en revanche illégal d'imposer un complément de service dans une commune non limitrophe. A ce jour on ne peut imposer la prise en charge d'un enseignement différent qu'à hauteur de 50 % du temps de service réglementaire.

Intimidation, harcèlement et extorsion de signature

Certaines académies pressent les collègues à accepter une procédure de reconversion ou un enseignement complet dans une autre discipline. En février 2011, des professeurs de l'académie de Nantes se sont fait piéger, pour ne pas dire escroquer, en répondant favorablement à un courrier qui leur avait été adressé personnellement. Vous remarquerez l'absence de la case à cocher " Je souhaite enseigner ma discipline de recrutement " nonobstant leur possible valorisation dans le Supérieur. **Voici une copie de la perle en question :**

Un projet de fusion des disciplines

L'Inspection générale propose une fusion entre l'ensemble des CAPET existants et celui de technologie (L4100) pour accoucher d'un nouveau CAPET intitulé " Sciences Industrielles pour l'Ingénieur " (S2I). Le programme de ce nouveau concours englobera à la fois celui de Technologie du collège, des Sciences de l'Ingénieur et du STI2D et comportera les quatre options correspondant aux spécialités de la série STI2D. Les enseignants recrutés par ce concours auront vocation à enseigner aussi bien au collège qu'au lycée. Là où le bât blesse, c'est que tous les collègues, y compris ceux qui sont déjà en poste, seront concernés par cette fusion. Dans ce projet, les STI seraient automatiquement basculés dans les différentes options du CAPET S2I en fonction de leur spécialité, les titulaires d'un CAPET de Technologie quant à eux devraient avoir le choix entre rester spécifiquement en collège ou entrer dans la nouvelle nomenclature et se porter candidats pour des postes en lycée. Il est fort probable que l'administration tentera aussi de contourner les règles de mutation en inventant un " groupe de disciplines communes " comme cela est déjà prévu pour l'enseignement de la physique.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre chacune des spécialités existantes en faisant entendre notre position dans les différentes commissions dans lesquelles nous siégeons. N'hésitez pas à nous transmettre rapidement toutes nouvelles initiatives de votre rectorat, nous devons être dès plus réactifs en ce domaine.

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

Lycée des métiers et ouvertures diverses : le miroir aux alouettes pour dissimuler le désengagement de l'Etat au profit des régions dans la voie professionnelle

Un phénomène sournois se met en place parallèlement à l'ouverture de nouveaux lycées et à la labellisation " lycée des métiers " pour les anciens établissements. La résultante de ces deux phénomènes est non seulement l'appauvrissement de l'offre de formation dans les lycées d'enseignement public mais également la suppression d'emplois de professeur à court et moyen terme.

Prenons le cas du département de l'Aude. Deux communes peuvent être citées en exemple.

1. Castelnaudary

Cette commune offrait la dernière section " métiers d'art " du département. Or en 2013, le CAP sérigraphie cessera d'être délivré à des élèves qui pourtant trouvaient dans le secteur de nombreuses possibilités d'embauche. La région toulousaine est, en effet, une des plus actives dans ce domaine avec de grandes entreprises de niveau européen, voire mondial. Même si on déplore le fait, force est de comprendre l'argument avancé par l'administration pour le justifier : **Pourquoi conserver dans un lycée des métiers du bâtiment, une section " métiers d'art " ?** On ne peut réfuter l'argument, le rectorat s'auto-congratule d'assurer le remplacement de cette section unique par un CAP béton armé qui aura, il est vrai, toute sa place dans ce lycée des métiers.

C'est contre cette logique que le SNALC (CSEN-FGAF) se bat. Les effets négatifs sont très nombreux :

- appauvrissement de la carte de formation de l'Education nationale dans le département mais aussi dans les 5 départements limitrophes ;
- source de développement formidable pour les structures d'enseignement privé qui verront la fin d'une concurrence dans un domaine porteur dans la région au détriment des familles modestes ;
- fermeture annoncée des sections du bâtiment dans les autres communes du département comme Narbonne.

2. Narbonne

Narbonne peut aussi illustrer les effets négatifs des évolutions récentes dans l'Education nationale qui s'évertue à déplacer ses moyens au mépris des besoins de l'économie locale. On observe le lent déclin paradoxal des sections " constructions-gros œuvre " depuis deux ans sur la commune qui ne manque pourtant pas de recrues, et où la demande de main d'œuvre est forte. Ce phénomène résulte du développement volontariste du lycée des métiers de Castelnaudary, où se concentre désormais l'investissement public. Là encore, les nombreux C.F.A. privés tout proches sauront prendre la relève de l'Education nationale.

Les sections professionnelles de Narbonne souffrent également de la future ouverture, mal gérée, du lycée de Lézignan. L'académie n'envisageant cette ouverture que compensée par la fermeture pure et simple des mêmes sections dans la ville du littoral, un nouvel équilibrage s'annonce : le projet actuel propose en effet de délocaliser toutes les séries du tertiaire administratif dans la nouvelle structure minervoise.



La logique de l'administration consiste à déséquilibrer l'offre de formation et ses objectifs sont évidents : cette délocalisation ne représente, certes, que peu de frais (quelques ordinateurs), mais c'est assurer à terme, le manque de pertinence d'une telle formation dans un bassin d'emploi qui ne saura ni créer la vocation, ni absorber les demandes de stages... Donc, à moyen terme... fermeture garantie. Dans ce domaine également, soyons sûrs que l'enseignement privé sous toutes ses formes saura remplir les vides dans le Narbonnais puis, à terme, dans le Minervois ! Gageons que le futur unique lycée public des métiers du tertiaire administratif et son internat accueillera les exclus du privé : **autrement dit internat obligatoire pour les élèves du public avec un seul lycée des métiers par département, voire par région !**

Bref, lycée des métiers et construction de nouveaux lycées dissimulent en fait quelques nouveaux tours de passe-passe visant à déstructurer l'offre de formation de l'Education nationale assurant ainsi le monopole de la formation de proximité au privé au mépris des élèves les plus fragiles et de tous les professeurs de lycée professionnel. C'est en fait le désengagement de l'Etat au profit des régions qui se met en place sans bruit et à notre détriment.

Gérard LENFANT - Académie de Montpellier

Le mensonge de l'accompagnement personnalisé

L'Accompagnement Personnalisé (AP), dans la voie technologique comme dans la voie professionnelle, de même que les Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel (PPCP) ou les Itinéraires De Découverte (IDD) en leur temps ne sont qu'une nouvelle étape vers une réduction des horaires d'enseignement général, technologique et professionnel. Il est clair pour tous les enseignants

que l'accompagnement n'a de personnalisé que le nom avec les horaires correspondant à des classes entières ou presque. De toute évidence, le ministère sous couvert de bonnes intentions, n'attend que l'échec de la mise en œuvre pour supprimer les heures.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Crise de l'Ecole républicaine les Français approuvent massivement le SNALC

Le SNALC (CSEN-FGAF) a pris connaissance **avec intérêt des résultats du sondage IPSOS** commandité par la revue L'Histoire.

Ministère de l'Education nationale et gouvernement Fillon réunis peuvent bien afficher un enthousiasme de façade à l'occasion de quelques visites ponctuelles d'établissements : **ces résultats traduisent l'inquiétude légitime des Français face à l'état de leur Ecole et confortent en tous points les analyses du SNALC.**

Alors que le SNALC répète à l'envi que **le collège unique ne fonctionne pas, 62% des personnes interrogées estiment en effet que l'enseignement qui y est dispensé n'est pas satisfaisant.** Et alors que syndicats démagogues et fédérations de parents coupées de la réalité des classes s'évertuent, depuis des années, à promouvoir pédagogie de la promenade ou à lutter contre toute mesure de rétablissement de l'autorité dans les classes, **la maîtrise du français et la discipline dans les établissements scolaires sont les premières préoccupations des sondés.**

A ceux qui voudraient transformer le métier de professeur pour en faire un simple animateur socioculturel – présidentiables de tous bords en premier lieu –, **le SNALC signale aussi l'attachement des personnes interrogées à la fonction de transmission des enseignants** : 62 % d'entre elles estiment ainsi que c'est cette fonction qui rend le métier attractif, bien loin devant la sécurité de l'emploi ou le rythme de travail, **une fonction pourtant constamment attaquée comme étant la cause principale de l'échec de l'Ecole !**

Des chiffres qui sont, pour le SNALC, **à mettre en rapport direct avec la récente parution des Regards sur l'Education 2011 de l'OCDE** : à cette occasion, le SNALC rappelle ainsi que la **faiblesse de la rémunération des enseignants** – largement inférieure à celle de nombre de pays au PIB comparable et en baisse constante –, **n'est pas une légende urbaine.** Il est plus que temps d'envisager un **rattrapage de l'ensemble des carrières professorales**, face à la raréfaction inquiétante des candidatures à l'enseignement !

Retour de l'Ecole à sa mission de transmission, retour de l'ordre républicain dans les établissements, respect strict des principes de laïcité, absolue nécessité d'une revalorisation de la fonction enseignante : pour une fois, ce n'est pas le SNALC qui le dit ! Il serait bon d'en **tenir compte**, sauf à considérer une fois de plus que l'expression démocratique des citoyens est moins légitime que celle des pseudo-spécialistes et autres experts autorisés – ceux-là mêmes qui sont responsables du désastre...

Communiqué remis à la presse le 16 septembre 2011

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

du 13 au 20 octobre 2011 par INTERNET

VOTEZ

SNALC
CSEN

CSEN-FGAF FAEN
UNION
ECOLE
REPUBLICAINE
SCENRAC-CFTC

En direct des CPC

CPC n°16 *Compte rendu du début de la réunion plénière du 3 octobre 2011* **Services administratifs et financiers**

1/ BTS Banque

Un règlement AMF prévoit une nouvelle disposition " chargés de clientèle ", art. R313-7-1. En application de cet article une instruction AMF a mis en place un examen obligatoire pour exercer la fonction de chargé de clientèle au sein des organismes bancaires.

L'AMF propose une épreuve complémentaire spécifique mais facultative dans le cadre du BTS afin de dispenser les candidats du BTS banque de la vérification des compétences AMF, nécessaires à l'entrée dans le secteur bancaire. Elle serait écrite, sous forme de 100 questions, avec 3 réponses possibles. Elle serait mise en place pour la session 2012. Il s'agirait d'une épreuve ponctuelle, nationale. Seuls les points supérieurs à la moyenne seraient inclus dans la note de l'examen du BTS. Pas de mention sur le diplôme mais une attestation fournie par le Rectorat que le candidat a réussi cette épreuve.

Cette certification de l'AMF ne sera pas mise en place car l'AMF refuse de recruter des candidats ayant réussi avec 20 en français et 6 en technique bancaire. L'académie pilote est celle de Montpellier.

2/ BTS professions immobilières

Réforme en cours. Présentation à titre d'information. La professions semble attachée au nom " PIM ". En immobilier seules deux professions sont réglementées et donnent lieu à la délivrance d'une carte : " T " pour transactions immobilières et " G " pour gestion immobilière, qui se décompose en " syndic " et " administrateur de biens ".

Le RAP (Référentiel d'Activités Professionnelles) serait décomposé en fonctions techniques : F1 = transaction immobilière, F2 = gestion immobilière et en fonctions support : F3 = communication et F4 : conseil en ingénierie immobilière.

F3 regrouperait 3 matières, l'une de culture générale et expression (veille et conseil), une autre de LVE (langue vivante étrangère) appliquée à l'immobilier, langue et culture, environ 400 mots pour l'immobilier, et une dernière pour la communication professionnelle.

F4 regrouperait 3 matières, l'une d'économie et organisation de l'immobilier, une autre de droit et veille juri-

dique et une dernière dédiée à architecture, habitat et urbanisme et développement durable.

Maintenant les fonctions techniques intègrent les éléments de droit, d'où la disparition de l'ancienne rubrique " droit immobilier ".

Marie-Françoise Barillot
Académie de Reims



Serez-vous électeur ?

Pourront voter :

- **Fonctionnaires titulaires ou stagiaires** en activité, congé parental, détachement, mis à disposition
- **Agents contractuels** en activité, congé rémunéré ou parental, et en CDI ou en CDD de 6 mois (depuis au moins 2 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois)

Ne pourront pas voter :

- Fonctionnaires et agents **en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadre, volontaires du service national**

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- Concours général des lycées. Calendrier - session 2012. BO n°36
- Concours général des métiers. Organisation - session 2012. BO n°36
- Brevet d'études professionnelles. Spécialité " restauration à deux options : cuisine et commercialisation et services en restauration " : création et modalités de délivrance. BO n°36
- Brevet d'études professionnelles. Spécialité " accompagnement, soins et services à la personne " : création et modalités de délivrance. BO n°36
- Baccalauréat général et technologique - session 2013. BO spécial n°7 du 6/10/2011
 - Épreuves facultatives au baccalauréat technologique et modification du code de l'éducation.
 - Épreuves facultatives au baccalauréat technologique dans la série " hôtellerie " et modification du code de l'éducation.
 - Épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique : modification.
 - Épreuves du baccalauréat général : modification.
 - Épreuves du baccalauréat technologique : modification.
 - Modèles du diplôme des baccalauréats général et technologique : modification.
 - Dispense de certaines épreuves des baccalauréats général et technologique pour les candidats qui changent de série d'examen : modification.
 - Règlement d'examen des baccalauréats technologiques " hôtellerie " : modification.
 - Baccalauréat général, série scientifique : définition de l'épreuve de spécialité informatique et sciences du numérique à compter de la session 2013 de l'examen.
 - Baccalauréat général, série scientifique : épreuve obligatoire et de spécialité de sciences de l'ingénieur, à compter de la session 2013.
- Brevet des métiers d'art Modification du code de l'éducation (partie réglementaire). BO n°35
- BEP " Agencement " : création et modalités de délivrance. BO n°33
- Baccalauréat professionnel " Technicien du froid et du conditionnement de l'air " : modification. BO n°33
- Baccalauréat professionnel " Secrétariat " et " Comptabilité " : modification. BO n°33

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président) M. Thierry Tirabi - snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél. 03.44.53.65.06	M. Jacques Bricheux - Jacques.Bricheux@acamiens.fr 6, rue du Chaufour - 80100 Abbeville Tél 03.22.24.38.60 (heures des repas)
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaux 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lans-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, rue de France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fronville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko (par intérim) sc-grenoble@snalc.fr	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@voila.fr 6, rue de la Matarie - 59270 Meteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^e 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, allée de la Font Bénite 42155 Saint-Léger-sur-Roanne	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcmoncombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmtresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jujubiers - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clement de Rivière M. Georges Baltrand - georgesbaltrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecaochais - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 St-Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mlle Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - bjullion@yahoo.fr 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot m.barillot@yahoo.fr	SNALC-CSEN 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriole - rosauriole@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thieli - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midpi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vayssette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vayssette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][] [][][][] [][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][][][] [][][][] [][][][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2011/2012 code [][][][] [][][][][] [][][][][]

Nom

.....

.....

[][][][][] [][][][][] [][][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) **S1**
(délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
1-2	69 €	23	90 €	1-2	69 €	23	80 €
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC		Classe Normale	180 €
		Hors Classe/Classe Excep.	210 €
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education			
59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE			
NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation			
ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)			
125 €			
Adjaenes	75 €	Saenes	100 €
Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €
Infirmier(els) Cl. Normale	100 €	Infirm. Cl. Sup. Saenes Cl. Exc.	120 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.**

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % []

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = [] €

COUPLE avec [] : - 25% de S/T []

(-25% pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLES : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) : []

